

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

AVANCES
REMBOURSABLES DE
DROITS DE MUTATION À
TITRE ONÉREUX
DESTINÉES À SOUTENIR
LES DÉPARTEMENTS ET
D'AUTRES COLLECTIVITÉS
AFFECTÉS PAR LES
CONSÉQUENCES
ÉCONOMIQUES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



PROGRAMME 834

**AVANCES REMBOURSABLES DE DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX
DESTINÉES À SOUTENIR LES DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES COLLECTIVITÉS
AFFECTÉS PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-**

19

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 834 : Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Ce programme temporaire vise à soutenir les départements et les autres collectivités, dont la Ville de Paris et la métropole de Lyon, confrontés à une perte de recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au titre des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts, en raison du ralentissement de l'activité lié aux mesures d'endiguement sanitaire mises en oeuvre afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Il constitue le support de versement d'avances remboursables, prévues à l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, au profit des départements et des autres collectivités bénéficiaires de ces recettes. Ces avances permettront de soutenir les collectivités concernées dans l'attente d'un rebond des DMTO, anticipé dès 2021.

Ces avances remboursables ont fait l'objet d'un versement en 2020 qui doit être ajusté en 2021 sur la base des données d'exécution définitives 2020. Elles feront l'objet d'un remboursement par chaque collectivité territoriale bénéficiaire, sur une période de 3 ans. Cette période prendra effet à compter de l'année suivant celle au cours de laquelle le montant de ses recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 sera égal ou supérieur à celui constaté en 2019. Ce remboursement sera imputé sur les attributions mensuelles de fiscalité prévues à l'article L.3332-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Enfin, ce programme, sous la responsabilité du directeur général des finances publiques, est mis en oeuvre à l'échelon local, les avances attribuées étant mises à disposition des bénéficiaires par les responsables des directions régionales et départementales des finances publiques.

La stratégie de performance s'articule autour de la rapidité de mise en oeuvre du mécanisme d'avances remboursables au profit des départements.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'accès rapide des départements au mécanisme d'avances remboursables
INDICATEUR 1.1	Taux de consommation des crédits au 31/12/2020 et au 30/06/2021
INDICATEUR 1.2	Taux de remboursement des crédits par les collectivités bénéficiaires au 31/12/2021 et au 31/12/2022

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer l'accès rapide des départements au mécanisme d'avances remboursables

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits au 31/12/2020 et au 30/06/2021

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Taux de consommation des crédits au 31/12/2020 et au 30/06/2021	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100%	78,86	Sans objet

Commentaires techniques

Cet objectif vise à mettre à disposition les avances remboursables de DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) aux départements qui sont éligibles au dispositif de l'article 25 de la LFR3 de 2020, et qui en ont fait la demande en 2020.

Il indique le taux de consommation de crédits accordés en 2020 (s'élevant à 394 M€) au regard de ceux alloués et ajustés par les LFR 3 et 4 de 2020 (s'élevant in fine à 500 M€).

INDICATEUR

1.2 – Taux de remboursement des crédits par les collectivités bénéficiaires au 31/12/2021 et au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Taux de remboursement des crédits par les collectivités bénéficiaires au 31/12/2021 et au 31/12/2022	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0%	17,14	Sans objet

Commentaires techniques

Cet objectif vise à suivre le remboursement des avances de DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) accordées aux départements en 2020 (suite au dispositif de l'article 25 de la LFR3 de 2020) pour fin 2020.

Il indique le rapport entre les montants remboursés et les montants accordés en 2020.

Les remboursements à fin 2020 représentent en réalité un renoncement de ces avances demandées en 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Taux de consommation des crédits au 31/12/2020 et au 30/06/2021

Le montant de crédits accordés en 2020 s'est élevé à seulement 394 291 695 € ce qui illustre le maintien à un haut niveau des recettes de DMTO 2020 des départements.

Indicateur 1.2 – Taux de remboursement des crédits par les collectivités bénéficiaires au 31/12/2021 et au 31/12/2022

Le taux 2020 représente les remboursements effectués par les départements ayant *in fine* renoncé au bénéfice de ces avances alors qu'ils en avaient fait initialement la demande. Ce remboursement s'explique par la bonne tenue de leurs recettes de DMTO constatée en fin d'année 2020.

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de leurs recettes de DMTO	351 878 894	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+500 000 000	+500 000 000	
Total des AE ouvertes	500 000 000	500 000 000	
Total des AE consommées	351 878 894	351 878 894	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de leurs recettes de DMTO	352 164 812	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+500 000 000	+500 000 000	
Total des CP ouverts	500 000 000	500 000 000	
Total des CP consommés	352 164 812	352 164 812	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>		
01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de	0	0

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 834

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total
	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>		
<i>Consommation 2019</i>		
leurs recettes de DMTO		0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total
	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>		
<i>Consommation 2019</i>		
01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de leurs recettes de DMTO	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	351 878 894	0	0	352 164 812
Prêts et avances	0	0	351 878 894	0	0	352 164 812
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+500 000 000			+500 000 000	
Total*	0	500 000 000	351 878 894	0	500 000 000	352 164 812

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		2 000 000 000		2 000 000 000				
30/11/2020						1 500 000 000		1 500 000 000
Total		2 000 000 000		2 000 000 000		1 500 000 000		1 500 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 000 000 000		2 000 000 000		1 500 000 000		1 500 000 000

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 834

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 834

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

Programme n° 834 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 500 000 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 500 000 000
AE engagées en 2020 (E2) 351 878 894	CP consommés en 2020 (P2) 352 164 812
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 148 121 106	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 352 164 812

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 351 878 894	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 352 164 812	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) -285 918
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) -285 918
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) -285 918
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La discordance entre les montants des AE (351 878 894 €) et des CP (352 164 812 €) en 2020 s'explique par une erreur d'enregistrement d'une opération comptable.

Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 834

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de leurs recettes de DMTO

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Permettre aux départements de faire face à la baisse momentanée de leurs recettes de DMTO		351 878 894	351 878 894		352 164 812	352 164 812
			<i>0</i>			<i>0</i>

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		351 878 894		352 164 812
Prêts et avances		351 878 894		352 164 812
Total		351 878 894		352 164 812

L'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 permet aux départements de solliciter en 2020 le versement d'avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au titre des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts. Cette disposition vise à soutenir les départements confrontés à une perte de recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au titre des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts, en raison du ralentissement de l'activité lié aux mesures d'endiguement sanitaire mises en oeuvre afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Ces avances remboursables ont fait l'objet d'un versement en 2020 qui doit être ajusté en 2021 sur la base des données d'exécution définitives 2020. Ces avances feront l'objet d'un remboursement par chaque collectivité territoriale bénéficiaire, sur une période de 3 ans. Cette période prendra effet à compter de l'année suivant celle au cours de laquelle le montant de ses recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 sera égal ou supérieur à celui constaté en 2019. Ce remboursement sera imputé sur les attributions mensuelles de fiscalité prévues à l'article L.3332-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Les crédits consommés en 2020 se sont élevés à 394 M€ environ ramenés *in fine* à 352 M€ environ après prise en compte du renoncement de certains départements au bénéfice de ce dispositif en raison du maintien de leurs recettes de DMTO en 2020.